Image not found or type unknown

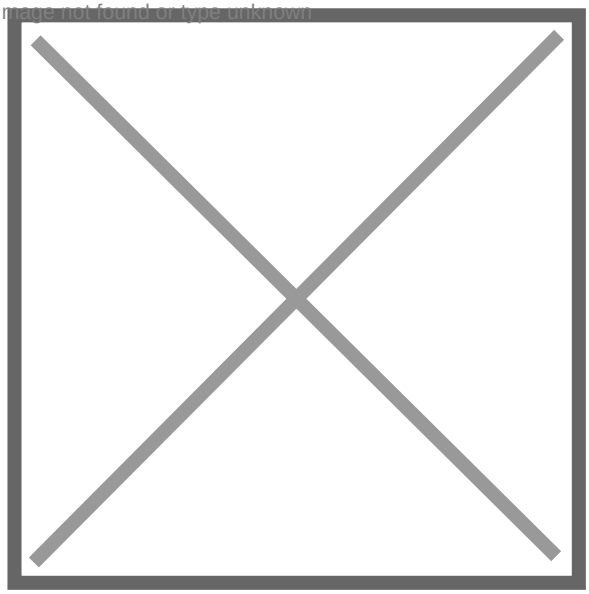

Accident routier en voulant éviter un animal

Par **PascalJP**, le **21/02/2016** à **12:52**

Bonjour,

Alors que je roulais sur une autoroute aux alentours de 120-130 km/h, un chat a soudainement traversé juste devant moi. Voulant l'éviter, j'ai eu le réflexe malencontreux de donner un coup de volant vers la droite (peut-être un peu trop fort au vu de la vitesse à laquelle je roulais). J'ai du coup été déporté sur la bande d'arrêt d'urgence, j'ai frôlé la glissière de sécurité, puis j'ai essayé de revenir sur ma voie mais la voiture est partie en dérapage et est venue heurter frontalement la glissière gauche.
Ma voiture est bonne pour la casse...

Dans ces conditions, serai-je considéré comme "responsable" par mon assureur ?
Outre la franchise, y aura-t-il des frais à ma charge ?
Cet accident me vaudra-t-il un malus ?

En vous remerciant pour vos réponses :)

Par **jodelariege**, le **21/02/2016** à **13:04**

bonjour il me semble avoir lu ici ou ailleurs que vous vous étiez plutot endormi et que vous voulez proposer la version du chat...en plus le chat sur autoroute!?! vous ne pouvez sans doute pas dire un sanglier car il n'y a pas de trace sur votre voiture ni sur la route donc vous choisissez un chat... attention aux fausses déclarations cela peut vous couter cher au niveau de votre assurance

Par **amajuris**, le **21/02/2016** à **13:31**

bonjour,
de toute façon, vous devez rester maître de votre véhicule en toutes circonstances.
en général quand sur l'autoroute un véhicule croise un chat, le véhicule n'a rien mais c'est le chat qui est transformé en carpette.
ce serait un sanglier ou un chevreuil, votre histoire serait plus crédible.
cela sent la fausse déclaration à plein nez !
salutations

Par **chaber**, le **21/02/2016** à **14:28**

bonjour,

Si vous êtes assuré en Tous risques votre assureur peut intervenir.

la franchise sera déduite et vous subirez un malus de 25%

Par **PascalJP**, le **21/02/2016** à **15:26**

Oulà ! Un grand merci pour ce chaleureux accueil ! ^^
Je viens déjà d'avoir la frayeur de ma vie et d'exploser ma bagnole, j'avais vraiment besoin de me faire insulter en plus de ça ^^

@Jodelariege : Je ne sais pas ce que vous avez lu "ici ou ailleurs" mais ça ne me concerne pas et donc ça ne m'intéresse pas.

@Amatjuris : En général, c'est avec des "en général" qu'on est sûr de toucher du doigt la vérité ! Il me semblait pourtant qu'"en général" les juristes étaient plus précis que ça et que, "en général", ils posaient des questions avant de juger, mais bon, il ne s'agit-là que de ma propre conception parfaitement subjective de la façon dont les juristes fonctionnent "en général"...

Ainsi que je vous le disais : un chat a traversé à quelques mètres devant ma voiture. Je l'ai EVITE de justesse mais j'ai pour cela été obligé de donner un coup de volant qui m'a fait perdre le contrôle de mon véhicule.

Que ce chat vienne des habitations qui n'étaient pas très loin de l'autoroute, qu'il vienne de l'aire située une centaine de mètres plus loin (oui je sais, "en général" il n'y a pas de chat qui vivent sur les aires d'autoroutes. Ceci dit, "en général", sur les aires d'autoroute, il y a des voitures qui s'arrêtent avec, "en général", des gens dedans qui, parfois, voyagent avec un animal de compagnie qui, parfois, peut être un chat, qui, parfois, peut s'échapper à l'insu de son(sa) maître(sse). Et parfois même il y en a qui abandonnent leurs animaux domestiques sur les aires d'autoroute -ha flûte, pour que tout cela soit crédible à vos yeux il n'aurait pas fallu que ce soit "parfois", il aurait fallu que ce soit "en général" ;) -), ou que ce chat vienne du

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

trou du cul de Jupiter, cela m'importe peu, tout ce que je sais c'est que j'ai failli me le prendre et que l'éviter a failli me coûter la vie !!!

Je ne sais pas pour qui vous vous prenez mais je vous INTERDIS formellement de remettre en question la valeur de mon témoignage, vous qui n'y étiez pas !!!

De toutes façons, que vous me croyiez ou non ne m'intéresse absolument pas. Tout cela ne regarde que moi, mon assureur et Vinci.

Tout ce que je souhaiterais savoir, c'est le montant du malus qui, "en général", est appliqué dans de telles conditions.

Salutations.

Par **PascalJP**, le **21/02/2016** à **15:27**

Et merci à Chaber dont je n'avais pas encore vu la réponse.

Par **Lag0**, le **21/02/2016** à **15:51**

Bonjour,
Dans la mesure où vous avez évité le chat et qu'il ne vous a certainement pas attendu, vous ne pourrez pas démontrer son existence, sauf à produire des témoignages, et de toute façon pas identifier son maitre.
C'est donc comme si vous étiez seul en cause dans l'accident.
Donc si assurance au tiers, elle n'interviendra que pour les dégâts causés aux infrastructures (glissières), si tout risque, elle interviendra aussi pour vos propres dégâts. Mais avec franchise et malus de 25%.

Par **jodelariege**, le **21/02/2016** à **16:23**

pardonnez moi si je me trompe mais votre sujet ressemble étrangement à celui sur un autre site juridique L....X(je peux le donner si le modérateur m'y autorise) hier ; en droit routier avec comme titre "....judicieux de s'etre endormi au volant...sous entendu "est il judicieux de dire que je me suis endormi au volant" puis....j'ai alors tant bien que mal essayé de remettre mon véhicule droit sur la route mais il est parti en vrille et il est venu percuter la glissière gauche qu'il a complètement..." ect et il est à noter que sur le site en question ce sujet ne s'ouvre plus et est noté"sujet incorrect"
donc vous comprendrez qu'il y a quand meme de grandes similitudes et je me rappelle bien que la personne en question demandait donc si il ne valait pas mieux dire qu'elle avait était percutée par un animal ,
j'ai cherché un moment ce sujet pour voir si je n'avais pas révé et de fait on ne peut plus le lire du fait de son incorection...pardon encore si il ne s'agit pas de vous mais comprenez mon trouble quand j'ai lu votre message presqu'identique à celui sur l'autre site.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **amajuris**, le **21/02/2016** à **18:30**

bonjour,
je confirme que jodelariege n'a pas rêvé car j'ai également relevé les mêmes similitudes dans les 2 messages.
quant à interdire de remettre en question la valeur du témoignage de pascaljp, cela dépasse les pouvoirs de cet intervenant sur un forum seul les modérateurs et administrateurs peuvent sanctionner certains messages en cas de non respect des conditions générales d'utilisation du site.
je rappelle que les témoignages ne constituent pas une preuve légale mais morale de sorte qu'ils sont laissés à l'appréciation souveraine des juges qui ne sont jamais liés par les témoignages.

Par **jodelariege**, le **21/02/2016** à **18:42**

merci amatjuris de m'avoir oté un doute sur mes capacités de lecture...

Par **PascalJP**, le **21/02/2016** à **22:18**

Je comprends un peu mieux votre méprise et votre réaction qui m'ont réellement laissé pantois ! Après avoir vécu ce que je viens de vivre, me retrouver insulté et jugé de la sorte par de parfaits inconnus qui ne savent strictement rien de ce qui s'est passé et à qui je demande de l'aide m'a quelque peu estomaqué ! Entre tout, c'est vraiment la totale ! L'empathie, vous connaissez ?

Je ne sais pas quoi vous dire. Vous êtes le seul site juridique auquel j'ai demandé conseil, parce que le seul vers lequel je me suis spontanément dirigé, parce que le seul dont j'ai jusqu'ici entendu parler.

Désolé d'apprendre que certains témoignages ressemblent au mien.
Tout ce que cela prouve, c'est qu'il existe des gens qui ont vécu des choses à peu près similaires pour des raisons différentes. Je ne pense pas être le seul en France à avoir un jour perdu le contrôle de son véhicule et à se retrouver dans le décor pour x raisons !
Encore une fois, ce que vous avez lu "ailleurs" ne me concerne pas et donc ne m'intéresse pas !

[citation]"quant à interdire de remettre en question la valeur du témoignage de pascaljp, cela dépasse les pouvoirs de cet intervenant sur un forum seul les modérateurs et administrateurs peuvent sanctionner certains messages en cas de non respect des conditions générales d'utilisation du site.
Je rappelle que les témoignages ne constituent pas une preuve légale mais morale de sorte qu'ils sont laissés à l'appréciation souveraine des juges qui ne sont jamais liés par les témoignages"[/citation]

C'est bien, vous avez bien appris votre leçon ^^

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

On peut apprécier l'utilisation d'un certain champs lexical ("pouvoir" , "sanction", non-respect", "appréciation souveraine des juges") sous-entendant en gros "je suis ici tout-puissant et je t'impose mon pouvoir et ma domination, mon gars". Guère étonnant vu que les facs de droit sont des réserves d'enfant-rois désireux d'apprendre comment utiliser la Loi pour imposer la leur à autrui.

Maintenant, une fois que vous m'avez sorti ces jolies phrases, vous n'avez en rien "légitimé" votre droit de juger de la véracité ou de la non-véracité de mon témoignage !
Dans la mesure où vous ne savez strictement rien de moi ni des modalités de la situation que j'ai vécue, vous n'avez techniquement pas les moyens de juger, ce qui vous en retire aussi le droit !
Et puis, dans tous les cas, votre rôle sur ce site n'est absolument pas de déterminer si je dis vrai ou si je mens ! A la rigueur, cela ne vous regarde même pas ! Votre rôle sur ce site est uniquement de répondre à la question que je vous pose ! Tout le reste se passe exclusivement entre mon assureur, Vinci et moi ! Il n'y a que mon assureur et Vinci qui aient la légitimé de juger si je dis la vérité ou non !

Maintenant, merci à vous de me foutre la paix et de me laisser digérer mon choc sans plus venir m'accabler davantage en m'accusant d'absurdités parce que mon témoignage d'accident ressemblerait vaguement à un autre témoignage d'accident publié sur un autre site !!! Hallucinant...

Par **PascalJP**, le **21/02/2016** à **22:19**

Je remercie Lag0 pour cette réponse "neutre" qui était celle que j'attendais et qui, elle, a eu le mérite de bien clarifier ma situation.

Par **Tisuisse**, le **22/02/2016** à **18:40**

Bonjour PascalJP,

Non, non, les phrases mentionnées par notre confrère amatjuris ne sont que la position des juges et des tribunaux, cette position est dictée par les textes légaux et je ne vois rien d'offensant à votre égard ni de jugement à votre égard. C'est comme cela qu'il serait bon que vous preniez ces indications. Merci de les comprendre dans ce sens.

Cordialement,
Tisuisse,
administrateur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés